



Note conceptuelle

Séminaire technique sur la coopération en matière d'enquêtes financières et de recouvrement d'avoirs

Cour pénale internationale

25 janvier 2019, La Haye (Pays-Bas)

INTRODUCTION

La Cour pénale internationale (CPI) organise, le 25 janvier 2019 à son siège à La Haye (Pays-Bas), un séminaire intitulé « **Séminaire technique sur la coopération en matière d'enquêtes financières et de recouvrement d'avoirs** ».

Les enquêtes financières et le recouvrement d'avoirs que réalise la CPI visent à éventuellement recueillir des preuves permettant de démontrer des liens entre les crimes et les individus identifiés, obtenir des financements pour de possibles réparations à accorder aux victimes si la personne mise en cause est déclarée coupable, couvrir les coûts de l'aide judiciaire aux frais de la Cour, ainsi que contribuer à la prévention de nouveaux crimes.

Le concept n'est pas nouveau selon lequel il faut lutter contre les crimes graves tels que la criminalité organisée, qui surviennent souvent avec les crimes relevant de la compétence de la Cour, en visant leurs sources de financement ou en « suivant la piste de l'argent ». Il a déjà été mis en œuvre tant à l'échelle internationale — à travers les activités du Groupe d'action financière ou dans le cadre de conventions internationales telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) — qu'au plan national à travers des mesures plus énergiques en matière de législation.

Dans l'esprit des juristes nationaux, les enquêtes financières et la traque des profits tirés d'activités criminelles vont donc de pair avec la lutte contre la criminalité organisée. Il est temps d'établir le même parallèle en matière de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. La Cour veut encourager ses points focaux à renforcer au plan national leurs capacités à soutenir la lutte contre l'impunité à travers des enquêtes financières et le recouvrement d'avoirs appartenant à des suspects ou des accusés dans des affaires portées devant elle.



THEMES

Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises afin de mieux faire connaître aux points focaux les défis spécifiques auxquels la CPI fait face ; c'était dans le cadre de séminaires régionaux et de séminaires d'experts organisés au siège de la Cour (voir ci-joint les conclusions du séminaire organisé en 2015) ainsi que dans le contexte de la déclaration de Paris de 2017 (également jointe en annexe). Une brochure a en outre été distribuée lors de la dernière Assemblée des États parties pour expliquer les processus pertinents à la CPI, les meilleures pratiques et ce qui peut être amélioré.

Le présent séminaire a trois objectifs :

- i) poursuivre les débats sur les défis et les options recensés lors des précédentes rencontres ;
- ii) débattre de la manière de partager ces connaissances spécifiques non seulement avec les points focaux mais aussi avec tous les juristes à l'échelle nationale ; et
- iii) encourager les échanges entre les États ayant déjà reçu des demandes d'assistance de la Cour en la matière.

Il est difficile d'avoir des discussions ciblées avec des groupes de participants nombreux ; c'est pourquoi le présent séminaire sera axé sur les pays faisant l'objet d'une situation dont la Cour est saisie et sur quelques pays ayant reçu et donné suite à des demandes d'assistance de la Cour en la matière. Il ne sera question ni d'affaires précises ni de questions actuellement à l'examen, mais d'échanges sur les expériences des États et les questions juridiques qui se posent à eux.

S'il est prévu des explications d'ordre général données par des représentants de la Cour au début de la réunion, l'idée est de laisser le plus de temps possible l'après-midi aux représentants des États pour débattre notamment des questions inscrites à l'ordre du jour. La Cour souhaite mieux comprendre les systèmes nationaux en matière d'enquêtes financières et de recouvrement d'avoirs (y compris la gestion des avoirs). Chaque représentant d'État est invité à prendre la parole pour exposer un aperçu du système en place dans son pays et de l'expérience du pays avec la Cour en la matière.

À la fin du séminaire, la Cour fera un résumé des propositions présentées et proposera des mesures à prendre pour avancer dans ce domaine.

FORMAT ET LANGUE

Le format du séminaire est conçu pour permettre des discussions interactives et maximiser les opportunités d'échanges de vues francs. Le séminaire se déroulera en anglais et en français, et l'interprétation simultanée sera assurée.